

Séance du mardi 20 février 2018

Président : Bernard GEVREY

Présents : M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, M. BERGERET Jean-Marc, M. TEMPLE-BOYER Christophe, M. BENEDETTI Laurent, M. GEVREY Simon, Mme COUTURIER Isabelle, M. SALIGNON Jean-Paul, M. PATIN Laurent

Absente excusée : Mme MARLOT Rebecca, pouvoir à M. BERGERET Jean-Marc

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2018

Mme COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Vote compte de gestion 2017 :

Le Compte de Gestion 2017 conforme aux écritures de la comptabilité administrative est voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote compte administratif 2017 :

Le Maire donne la parole au 1^{er} Adjoint et quitte la salle du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2017 avec un résultat de clôture excédentaire de 436 424.42 € et Restes à Réaliser de 8 993.54 €

Affectation résultats :

Le Conseil municipal après avoir examiné le Compte administratif statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017.....	64 477.77 €
- Résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur :	414 783.58 €
- Excédent de fonctionnement cumulé.....	479 261.35 €
- Déficit d'investissement.....	42 836.93 €
- Déficit des restes à réaliser	8 993.54 €
- Besoin de financement.....	51 830.47 €
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
- Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	479 261.35 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	51 830.47 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002).....	427 430.88 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	42 836.93 €

Vote des trois taxes :

Le Maire rappelle le taux communal des trois taxes pour l'année 2017 :

- 13.01 % pour la taxe d'habitation
- 11.40 % pour la taxe foncière bâti
- 19.87 % pour la taxe foncière non bâti

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des taxes communales 2018 :

- 13.27 % pour la taxe d'habitation
- 11.63 % pour la taxe foncière bâti
- 20.07 % pour la taxe foncière non bâti

Vote budget primitif 2018 :

Le Conseil municipal prend connaissance du Budget Primitif 2017. Après délibération, celui-ci est accepté à l'unanimité pour les sommes suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses :731 000 00 €

Recettes :765 430.88 €

Investissement :

Dépenses : 221 230.47 €

RAR (restes à réaliser)8 993.54 €

Recettes :221 230.47 €

Attributions subventions :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer pour l'année 2018 les subventions suivantes :

- Secours Populaire..... 100 €
- Souvenir Français 450 €
- Ecole Maternelle 600 €
- Ecole Primaire..... 1200 €
- Les Amis des Bêtes 400 €

Création emploi permanent Adjoint technique stagiaire titulaire à temps non complet :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de : Adjoint Technique stagiaire titulaire

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi **Adjoint Technique stagiaire titulaire** à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires (soit 28/35^e).

L'agent recruté aura pour fonctions : entretien des bâtiments, espaces verts, voirie

Cet emploi est équivalent à la catégorie C

Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Adjoint technique

Cet emploi est créé à compter du *14 mars 2018*

Il devra justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans

L'agent titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des Adjoints techniques.

L'indice de rémunération sera déterminé en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps non complet de : Adjoint technique stagiaire titulaire à raison de 28 heures hebdomadaires (28/35^e).

- de modifier en conséquence le tableau des emplois

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Travaux accessibilité école maternelle : demande de subvention DETR :

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur concernant la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des travaux sont nécessaires à l'école maternelle (modification WC et création WC handicapé)

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de l'opération des travaux accessibilité école maternelle pour un montant estimatif de 14 069.61 € HT.

Il sollicite l'aide de l'Etat auprès de la Préfecture au titre de la DETR et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

Point sur les travaux :

- La réalisation des travaux accessibilité salle des fêtes (peinture et papier) est en cours d'achèvement.

- Le Maire fait part d'une proposition du Conseil Départemental concernant le marquage axial (signalisation horizontale en agglomération) : le marquage en pointillés de type T3 (480 € TTC), sera préférable à une ligne continue

Extension sablière :

Le Maire présente au conseil municipal un projet de la Société EQIOM ayant pour objet l'extension sablières sur une parcelle communale, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

 **Poteaux incendie :**

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 de SUEZ concernant la prestation de services des poteaux incendie de la commune. Il est prévu un changement de poteau incendie et remise en peinture de 4 poteaux incendies

 **Affaires et questions diverses :**

- Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une 2^{ème} réunion de travail concernant la Carte Communale aura lieu en mairie le lundi 19 mars 2018 à 17 heures. Cette réunion se déroulera en deux temps :
 - De 17h à 18h : réunion de concertation avec les exploitants agricoles
 - A partir de 18h : Présentation du diagnostic et des enjeux du territoire
- La Commission Voies et Chemins est chargée de faire l'état des chemins concernant les dégâts de voirie occasionnés par GRT GAZ
- Le Maire présente pour information au Conseil municipal un devis concernant la réfection de la voie romaine
- Le Conseil municipal émet un avis défavorable à des demandes de subventions extérieures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures